

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

OBJET : Plan Mobilité : Augmentation de la capacité et mise en accessibilité de la station de métro Saint-Charles.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le pôle d'échanges multimodal de Saint-Charles constitue l'une des principales portes d'entrée du territoire métropolitain. Conçue il y a plus de 40 ans, la station de métro Saint-Charles, en lien direct avec la gare SNCF, est desservie par les deux lignes du métro M1 et M2, soit 880 rames en passage chaque jour. Les 3 quais de cette station accueillent actuellement 84 000 voyageurs par jour. La mezzanine d'échanges est traversée par 73 000 voyageurs, dont 52 000 voyageurs proviennent ou vont vers la gare et le quartier environnant.

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation, de nombreux nœuds dans les flux de voyageurs se sont créés occasionnant des dysfonctionnements au niveau de la mezzanine, ainsi qu'au pied des grands escaliers mécaniques. Par ailleurs, les quais latéraux de la ligne 2 sont très régulièrement saturés aux heures de pointe du fait de leurs caractéristiques géométriques.

Pour des questions de confort et de sécurité, il convient de concevoir une opération d'ensemble afin de repenser l'organisation de cette station. De plus, elle devra absorber les futurs flux de voyageurs annoncés par la SNCF et plus globalement la hausse de fréquentation du pôle d'échanges dans sa globalité. Pour cela, elle doit subir une remise à niveau générale afin d'en augmenter la capacité. Cette opération s'inscrit de surcroît dans une stratégie d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) puisqu'elle permettra de créer une liaison PMR complète entre le niveau de correspondance SNCF / Métro du pôle d'échanges et la station de métro Saint-Charles.

Les travaux concernent l'élargissement des quais latéraux de la ligne M2 et l'insertion des façades de quai en lien avec les futures rames automatiques du métro, la réorganisation de la mezzanine, la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec l'intégration d'ascenseurs desservant tous les niveaux, le renouvellement des « grands escaliers » entre la station et la gare, l'amélioration du désenfumage avec des écrans de cantonnement et des gaines de ventilation, la création d'issues de secours et la rénovation globale de l'ambiance et de l'information voyageurs. Les travaux devraient être engagés en 2020 pour une durée de 3 ans.

Il est à noter que cette opération a été confiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la RTM dans le cadre de l'avenant n°9 au Contrat d'Obligation de Service public. La maîtrise d'ouvrage de l'opération est donc assurée par la RTM.

Le coût de l'opération (études et travaux) est estimé à 28 M€ HT et la subvention sollicitée du Département s'élève à 14 M€ soit 50%.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL